



Mont
Saint
Aignan

ARRETE N° 2026 - 217

Du registre des arrêtés municipaux
Circulation et Stationnement
Rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc** ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise NGE INFRANET, afin de réaliser des travaux de déploiement de la fibre optique, **rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc** ;

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. – La circulation des véhicules de toute nature sera localement réduite et régulée par une signalisation temporaire au droit de l'intervention, en raison de la nécessité des travaux. Un alternat sera mis en place, soit par pilotage manuel, soit par feux tricolores, selon les besoins et les contraintes du domaine public, rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc. La durée des travaux est prévue pour deux jours, entre le 04 mars 2026 et le 05 avril 2026.

Article 2.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1^{er}.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais, avant les travaux.

Article 4.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 19 février 2026

Pour le Maire et par Délégation

Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la Gestion Des espaces Publics

Certifié exécutoire par publication numérique

En date du : **25 FEV. 2026**

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- Entreprise NGE INFRANET